

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 juin 2014

BIODIVERSITÉ - (N° 1847)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD757

présenté par
Mme Gaillard, rapporteure

ARTICLE 59

Supprimer les alinéas 6 à 10.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Suppression de l'habilitation demandée pour modifier l'article L. 412-1 du code de l'environnement, ces dispositions étant portées par un article additionnel au projet de loi.